

Fiches de Données de Sécurité

1. Identification

Identificateur du produit: YA005 Berry Blast Odour Counteractant

Autres moyens d'identification

Numéro de la FDS: RE1000010335

Restrictions conseillées

Utilisation du produit: assainisseur d'air

Restrictions conseillées pour l'utilisation: Donnée inconnue.

Renseignements sur le fabricant/importateur/distributeur

Fabricant

NOM DE LA SOCIÉTÉ: Pro-Link Canada
Adresse: Box 67082, 421 Richmond Road
Ottawa, Ontario K2A 4E4
Téléphone: 613-722-0798
Télécopie:

Numéro de téléphone d'appel d'urgence: 1-866-836-8855

2. Identification des dangers

Classification du Danger

Dangers Physiques

Aérosol inflammable Catégorie 1

Risques pour la Santé

Risque d'Aspiration Catégorie 1

Risques pour L'Environnement

Dangers aigus pour le milieu aquatique Catégorie 3

Dangers à long terme pour le milieu aquatique Catégorie 3

Biohazardous Infectious Material

Dangers aigus pour le milieu aquatique Catégorie 3

Dangers à long terme pour le milieu aquatique Catégorie 3

Éléments d'Étiquetage

Symbole de Danger:



Mot Indicateur: Danger

Mention de Danger: Aérosol extrêmement inflammable.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseil de Prudence

Prévention: Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention: En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin. NE PAS faire vomir.

Entreposage: Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Élimination: Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables, ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Autres dangers qui ne se traduisent pas par une classification SGH: Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Identité Chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
Distillates (petroleum), hydrotreated light		64742-47-8	7 - 13%
Propane		74-98-6	5 - 10%
Butane		106-97-8	1 - 5%
Terpenes and Terpenoids, sweet orange-oil		68647-72-3	0.1 - 1%
Benzaldehyde		100-52-7	0.1 - 1%

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers soins

Ingestion: Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. Rincer la bouche. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.

Inhalation: Sortir au grand air.

Contact Cutané: Enlever les vêtements contaminés et laver soigneusement la peau à l'eau et au savon après l'achèvement du travail.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes: Données non disponibles.

Dangers: Données non disponibles.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Données non disponibles.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Risques d'Incendie Généraux: Utiliser de l'eau pulvérisée pour que les contenants exposés au feu restent frais. Combattre l'incendie à partir d'un endroit protégé. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

Moyen d'extinction approprié: Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Méthodes d'extinction inappropriées: En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique: Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie: Données non disponibles.

Équipement de protection spécial pour les pompiers: Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Tenir le dos contre le vent.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. Utiliser du sable ou un autre absorbant inerte pour absorber le produit.

Procédures de notification: ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Bloquer la fuite si cela peut se faire sans risque.

Mesures de Précautions Environnementales: Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

7. Manutention et stockage

Précautions pour une manipulation sécuritaire:

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Récipient sous pression: ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité:

Garder sous clef. Récipient sous pression : à protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Aérosol Niveau 1

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de Contrôle

Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Distillates (petroleum), hydrotreated light	TWA	525 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (12 2007)
Distillates (petroleum), hydrotreated light - Non-aérosol. - exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Distillates (petroleum), hydrotreated light - Vapeur. - exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Distillates (petroleum), hydrotreated light - Non-aérosol. - exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m3	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Distillates (petroleum), hydrotreated light - Non-aérosol. - exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Distillates (petroleum), hydrotreated light - Vapeur. - exprimé en hydrocarbures totaux	8 HR ACL	200 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	250 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	TWA	200	Canada. SEP de Manitoba (Règlement

		mg/m3	217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
	TWA	200 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Distillates (petroleum), hydrotreated light - Non-aérosol. - exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m3	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
	TWA	200 mg/m3	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
Propane	TWA	1,000 ppm	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Propane	8 HR ACL	1,000 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Propane	TWA	1,000 ppm 1,800 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Propane	TWA	1,000 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	15 MIN ACL	1,250 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Butane	STEL	1,000 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (08 2017)
Butane	STEL	750 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (06 2017)
	TWA	600 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (06 2017)

Butane	TWA	800 ppm 1,900 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Butane	TWA	1,000 ppm	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Butane	8 HR ACL	1,000 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Butane	STEL	1,000 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2018)
	15 MIN ACL	1,250 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Butane	STEL	1,000 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (03 2018)
Benzaldehyde	STEL	4 ppm 17 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (12 2007)
Acetic acid, phenylmethyl ester	TWA	10 ppm 61 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
Acetic acid, phenylmethyl ester	TWA	10 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (12 2007)
Acetic acid, phenylmethyl ester	8 HR ACL	10 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Acetic acid, phenylmethyl ester	TWA	10 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Acetic acid, phenylmethyl ester	TWA	10 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	15 MIN ACL	20 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Acetic acid, phenylmethyl ester	TWA	10 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
Acetic acid, pentyl ester	TWA	50 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	STEL	100 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.

			(07 2007)
Acetic acid, pentyl ester	STEL	100 ppm 532 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Acetic acid, pentyl ester	15 MIN ACL	100 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Acetic acid, pentyl ester	TWA	50 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
	STEL	100 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Acetic acid, pentyl ester	STEL	100 ppm 532 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
	TWA	50 ppm 266 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
Acetic acid, pentyl ester	TWA	50 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	TWA	50 ppm 266 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
	8 HR ACL	50 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	STEL	100 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Acetic acid, pentyl ester	TWA	50 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
	STEL	100 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
Ammonium hydroxide ((NH ₄)(OH))	STEL	35 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Ammonium hydroxide ((NH ₄)(OH))	TWA	25 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Ammonium hydroxide ((NH ₄)(OH))	TWA	25 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	TWA	25 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)

	STEL	35 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
	STEL	35 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Ammonium hydroxide ((NH ₄)(OH))	STEL	35 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
	TWA	25 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
Acetic acid ethyl ester	TWA	150 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Règlementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Acetic acid ethyl ester	TWA	400 ppm 1,440 mg/m ³	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
Acetic acid ethyl ester	8 HR ACL	400 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	500 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Acetic acid ethyl ester	TWA	400 ppm 1,440 mg/m ³	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
Acetic acid ethyl ester	TWA	400 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Acetic acid ethyl ester	TWA	400 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Acetic acid ethyl ester	TWA	400 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)

Contrôles Techniques Appropriés Données non disponibles.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Informations générales: Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection du visage/des yeux: Porter des lunettes de protection/masque facial.

Protection de la Peau

Protection des Mains: Données non disponibles.

Autre: Données non disponibles.

Protection Respiratoire:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis de votre supervision locale.
Mesures d'hygiène:	Ne pas fumer pendant l'utilisation. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique:	Liquide
Forme:	Aérosol pulvérisé
Couleur:	Données non disponibles.
Odeur:	Données non disponibles.
Seuil de perception de l'odeur:	Données non disponibles.
pH:	Données non disponibles.
Point de fusion/point de congélation:	Données non disponibles.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:	Données non disponibles.
Point d'éclair:	-104.44 °C
Taux d'évaporation:	Données non disponibles.
Inflammabilité (solide, gaz):	Données non disponibles.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'inflammabilité - supérieure (%):	Données non disponibles.
Limites d'inflammabilité - inférieure (%):	Données non disponibles.
Limites d'explosivité - supérieure (%) :	Données non disponibles.
Limites d'explosivité - inférieure (%):	Données non disponibles.
Pression de vapeur:	5,860.5437 - 6,894.7573 hPa (20 °C)
Densité de vapeur:	Données non disponibles.
Densité:	Données non disponibles.
Densité relative:	Données non disponibles.
Solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau:	Données non disponibles.
Solubilité (autre):	Données non disponibles.
Coefficient de répartition (n-octanol/eau):	Données non disponibles.
Température d'auto-inflammation:	Données non disponibles.

Température de décomposition: Données non disponibles.

Viscosité: Données non disponibles.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité: Données non disponibles.

Stabilité Chimique: La substance est stable dans des conditions normales.

Possibilité de Réactions Données non disponibles.

Dangereuses:

Conditions à Éviter: Éviter toute chaleur ou contamination.

Matières Incompatibles: Données non disponibles.

Produits de Décomposition Données non disponibles.

Dangereux:

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation: Données non disponibles.

Contact Cutané: Données non disponibles.

Contact avec les yeux: Données non disponibles.

Ingestion: Données non disponibles.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation: Données non disponibles.

Contact Cutané: Données non disponibles.

Contact avec les yeux: Données non disponibles.

Ingestion: Données non disponibles.

Renseignements sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë (répertoirer toutes les voies d'exposition possibles)****Orale**

Produit: Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Distillates (petroleum),
hydrotreated light LD 50 (Le rat): > 5,000 mg/kg

Terpenes and
Terpenoids, sweet
orange-oil LD 50: > 2,000 mg/kg

Benzaldehyde LD 50 (Le rat): 1,300 mg/kg

Cutané

Produit: Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Distillates (petroleum),
hydrotreated light LD 50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Terpenes and
Terpenoids, sweet
orange-oil LD 50: > 2,000 mg/kg

Benzaldehyde LD 50: > 2,000 mg/kg

Inhalation

Produit: Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Distillates (petroleum), hydrotreated light	LC 50: > 5 mg/l LC 50: > 20 mg/l
Propane	LC 50: > 100 mg/l LC 50: > 100 mg/l
Butane	LC 50: > 100 mg/l LC 50: > 100 mg/l
Terpenes and Terpenoids, sweet orange-oil	LC 50: > 5 mg/l LC 50: > 20 mg/l
Benzaldehyde	LC 50 (Le rat): > 1 - < 5 mg/l

Toxicité à Dose Répétée

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Distillates (petroleum), hydrotreated light	DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation): ≥ 24 mg/m ³ Inhalation Résultat expérimental, étude clé DSENO (Le rat(Femelle), Voie orale, 70 - 147 d): 750 mg/kg Voie orale Résultat expérimental, étude clé
Propane	DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, ≥ 28 d): 4,000 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé DMENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, ≥ 28 d): 12,000 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé
Butane	DMENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, ≥ 28 d): 12,000 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, ≥ 28 d): 4,000 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé
Benzaldehyde	DMENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, 14 d): 500 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé

Corrosion et/ou Irritation de la Peau

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Distillates (petroleum), hydrotreated light in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude clé

Benzaldehyde in vivo (Lapin): aucune conclusion ne peut être tirée en raison de données limitées Résultat expérimental, étude du poids de la preuve

Lésion/Irritation Grave Des Yeux

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Distillates (petroleum), hydrotreated light Lapin, 24 - 72 hrs: Non irritant

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Distillates (petroleum), hydrotreated light Sensibilisation de la peau:, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant

Benzaldehyde Sensibilisation de la peau:, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant

Cancérogénicité

Produit: Données non disponibles.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Aucun composant cancérogène identifié

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :

Aucun composant cancérogène identifié **Liste des cancérogènes de l'ACGIH:**

Aucun composant cancérogène identifié

Mutagenécité de la Cellule Germinale

In vitro

Produit: Données non disponibles.

In vivo

Produit: Données non disponibles.

Toxicité pour la Reproduction

Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique

Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée

Produit: Données non disponibles.

Risque d'Aspiration

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Distillates (petroleum),
hydrotreated light Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Terpenes and
Terpenoids, sweet
orange-oil Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Autres Effets: Données non disponibles.

12. Données écologiques

Écotoxicité:**Dangers aigus pour le milieu aquatique:****Poisson**

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Propane LC 50 (Divers, 96 h): 147.54 mg/l QSAR QSAR, Étude clé

Butane LC 50 (Divers, 96 h): 147.54 mg/l QSAR QSAR, Étude clé

Terpenes and LC 50 (96 h): < 10 mg/l

Terpenoids, sweet
orange-oil

Benzaldehyde LC 50 (96 h): 12.4 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Invertébrés Aquatiques

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Butane	LC 50 (Daphnia sp., 48 h): 69.43 mg/l QSAR QSAR, Étude clé
Benzaldehyde	EC 50 (Daphnia magna, 24 h): 50 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Dangers à long terme pour le milieu aquatique:**Poisson**

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Distillates (petroleum), hydrotreated light	NOAEL (Oncorhynchus mykiss): 0.098 mg/l QSAR QSAR, Étude clé
--	--

Invertébrés Aquatiques

Produit: Données non disponibles.

Toxicité pour la flore aquatique

Produit: Données non disponibles.

Persistance et Dégradabilité**Biodégradation**

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Distillates (petroleum), hydrotreated light	61 % Déte�té dans l'eau. Résultat expérimental, étude complémentaire
Propane	100 % (385.5 h) Déte�té dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé 50 % (3.19 d) Déte�té dans l'eau. QSAR, étude du poids de la preuve
Butane	100 % (385.5 h) Déte�té dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé
Terpenes and Terpenoids, sweet orange-oil	< 70 %
Benzaldehyde	>= 95 % Déte�té dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé

Rapport DBO/DCO

Produit: Données non disponibles.

Potentiel de Bio-accumulation**Coefficient de Bioconcentration (BCF)**

Produit: Données non disponibles.

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log K_{ow})

Produit: Données non disponibles.

Mobilité dans le Sol: Données non disponibles.

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

Distillates (petroleum),
hydrotreated light

Données non disponibles.

Propane

Données non disponibles.

Butane

Données non disponibles.

Terpenes and Terpenoids,
sweet orange-oil

Données non disponibles.

Benzaldehyde

Données non disponibles.

Autres Effets Nocifs: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination: Les déversements, le traitement ou l'élimination peuvent être soumis à des lois fédérales, provinciales ou locales.

Emballages Contaminés: Données non disponibles.

14. Informations relatives au transport
--

TMD

N° ONU: UN 1950

Nom Officiel d'Expédition UN: Aerosols, inflammable

Classe(s) de Danger Relatives au Transport

Class: 2.1

Label(s): -

EmS No.: -

Packing Group: -

Risques pour L'Environnement: Non

Polluant marin	Non
Précautions particulières pour l'utilisateur:	Non réglementé.

IMDG

N° ONU:	UN 1950
Nom Officiel d'Expédition UN:	Aerosols, inflammable
Classe(s) de Danger Relatives au Transport	
Class:	2
Label(s):	–
EmS No.:	
Packing Group:	–
Risques pour L'Environnement:	Non
Polluant marin	Non
Précautions particulières pour l'utilisateur:	Non réglementé.

IATA

N° ONU:	UN 1950
Nom d'expédition:	Aerosols, inflammable
Classe(s) de Danger Relatives au Transport:	
Class:	2.1
Label(s):	–
Packing Group:	–
Risques pour L'Environnement:	Non
Polluant marin	Non
Précautions particulières pour l'utilisateur:	Non réglementé.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux du Canada**Liste de substances toxiques (LCPE, Annexe 1)****Identité Chimique**

Distillates (petroleum),
 hydrotreated light
 Terpenes and
 Terpenoids, sweet
 orange-oil

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**Identité Chimique**

Distillates (petroleum),
 hydrotreated light
 Terpenes and
 Terpenoids, sweet
 orange-oil

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)**Canada Substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), partie 5, COV's faisant l'objet d'une déclaration plus détaillée**

NPRI PT5	Distillates (petroleum), hydrotreated lightPropaneButaneTerpenes and Terpenoids, sweet orange-oilAcetic acid ethyl ester
----------	---

Canada. Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA). Inventaire national des rejets de polluants (INRP) (Gaz.Can. Partie I, 135:12, 940)

NPRI	Distillates (petroleum), hydrotreated lightTerpenes and Terpenoids, sweet orange-oil
------	--

Gaz à effet de serre**Identité Chimique**

Distillates (petroleum),
 hydrotreated light
 Terpenes and
 Terpenoids, sweet
 orange-oil

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

CA CDSI	Distillates (petroleum), hydrotreated lightTerpenes and Terpenoids, sweet orange-oil
CA CDSII	Distillates (petroleum), hydrotreated lightTerpenes and Terpenoids, sweet orange-oil
CA CDSIII	Distillates (petroleum), hydrotreated lightTerpenes and Terpenoids, sweet orange-oil
CA CDSIV	Distillates (petroleum), hydrotreated lightTerpenes and Terpenoids, sweet orange-oil
CA CDSV	Distillates (petroleum), hydrotreated lightTerpenes and Terpenoids, sweet orange-oil
CA CDSVII	Distillates (petroleum), hydrotreated lightTerpenes and Terpenoids, sweet orange-oil
CA CDSVIII	Distillates (petroleum),

hydrotreated
light Terpenes and
Terpenoids, sweet
orange-oil

Règlements sur les précurseurs

Identité Chimique

Distillates (petroleum),
hydrotreated light
Terpenes and
Terpenoids, sweet
orange-oil

Règlements internationaux

Protocole de Montréal

Distillates (petroleum),
hydrotreated light
Terpenes and
Terpenoids, sweet
orange-oil

Convention de Stockholm

Distillates (petroleum),
hydrotreated light
Terpenes and
Terpenoids, sweet
orange-oil

--

--

Convention de Rotterdam

Distillates (petroleum),
hydrotreated light
Terpenes and
Terpenoids, sweet
orange-oil

- - - - -UVCB-organiques- - - - -

- - - - -UVCB-biologiques

Protocole de Kyoto

Inventaires:

AICS:	En conformité avec les stocks
DSL:	En conformité avec les stocks
EU INV:	Pas en en accord avec l'inventaire.
ENCS (JP):	Pas en en accord avec l'inventaire.
IECSC:	Pas en en accord avec l'inventaire.
KECI (KR):	Pas en en accord avec l'inventaire.
NDSL:	Pas en en accord avec l'inventaire.
PICCS (PH):	En conformité avec les stocks
TSCA:	En conformité avec les stocks
NZIOC:	En conformité avec les stocks
ISHL (JP):	Pas en en accord avec l'inventaire.
PHARM (JP):	Pas en en accord avec l'inventaire.
INSQ:	Pas en en accord avec l'inventaire.
ONT INV:	En conformité avec les stocks
TCSI:	En conformité avec les stocks

16. Autres informations

Date de Publication:	10/04/2019
Date de la Révision:	Données non disponibles.
Version n°:	1.0
Autres Informations:	Données non disponibles.

Avis de non-responsabilité: Ces renseignements sont fournis sans garantie. Ces renseignements doivent être utilisés pour prendre une décision indépendante relativement aux méthodes à suivre pour protéger les travailleurs et l'environnement.